

Formateur aux métiers de la sécurité privée

RNCP32153 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t, 333t
Formacode(s)	44587, 42822
Code(s) ROME	K2501, K2502, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/01/2022

Certificateur(s)

ASP BODYGUARD · SIRET : 75058009400019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Formateur en sécurité

Moniteur en sécurité

Formateur indépendant en sécurité

Responsable d'un organisme de formation en sécurité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Formateur en sécurité privée participe à l'action éducative, prévu par l'arrêté du 27 juin 2017 ainsi que l'arrêté du 28 Septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, dans l'enceinte d'un organisme de formation reconnu par les CNAPS ou d'un établissement de l'enseignement public ou privée qui dispense des formations aux métiers de la sécurité privée, il peut également intervenir au sein d'une entreprise de sécurité privée et à son propre compte pour son organisme de formation.

Il anime et organise l'ensemble de la formation des agents, partage ses connaissances et son savoir-faire tout au long de la formation. Pédagogue et soucieux du détail il sait être à l'écoute de ses élèves et maîtrise parfaitement l'utilisation des différents matériels afin de transmettre son savoir dans les meilleures conditions.

Blocs de compétences

RNCP32153BC01 — Bloc 1 : Module Juridique

LISTE DE COMPÉTENCES

UV1 Evaluation Théorique Module Juridique

Sous forme de questions ouvertes et QCM, l'élève devra démontrer qu'il maîtrise les connaissances théoriques

RNCP32153BC02 — Bloc 2 : Module activités métiers de la sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

UV2 Evaluation Théorique domaine d'activité

Sous forme de questions ouvertes et QCM, l'élève devra démontrer qu'il maîtrise les connaissances théoriques

RNCP32153BC03 — Bloc 3 : Module Pédagogique

LISTE DE COMPÉTENCES

UV3 Evaluation Théorique Module Pédagogique

Sous forme de Questions ouvertes et QCM, l'élève devra démontrer qu'il maîtrise les connaissances théoriques

Partie Pratique :

- Mise en situation d'exercice pratique de la préparation d'un cours théorique d'une durée de 60 minutes
- Mise en situation d'exercice pratique de la réalisation d'un cours en face à face avec un groupe d'apprenants

RNCP32153BC04 — Bloc 4 : Module spécifique terrorisme

LISTE DE COMPÉTENCES

UV4

Evaluation Théorique Module Spécifique terrorisme

Sous forme de Questions ouvertes et QCM, l'élève devra démontrer qu'il maîtrise les connaissances théoriques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Organisme de formation Sécurité, surveillance, gardiennage, protection physique des personnes, protection rapprochée, sécurité des biens

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Formateur en sécurité, formateur indépendant, formateur au sein d'un organisme de formation, responsable d'un organisme de formation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cette profession est règlementée par l'arrêté Du 22 juillet 2016 relatif aux organismes de formation aux activités privée de sécurité

Le formateur doit être titulaire du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV, relatif à la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité

- LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE
- Arrêté du 28 Septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges à la formation initiale aux activités privées de sécurité
- Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité :

Article 13 : Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnée au 3° de l'article L. 611-1 du code de sécurité intérieure, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit, en sus de l'article 7

Article 7 : Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit, sans préjudice des articles du présent arrêté propres à chaque activité :

La formation doit également comprendre le module « prévention des risques terroristes » (13 heures) mentionnés à l'article 5

- Décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de sécurité intérieure

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

1 président du jury

2 membres du jury

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

1 président du jury

2 membres du jury

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	04/01/2022
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32153/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	59
Montant total engagé	127 955 €
Coût moyen par dossier	2 169 €
Durée moyenne	80 h
Période	03/2020 – 12/2021
France compétences	82 %
France Travail	9 %

Reste à charge titulaire	4 %
Entreprise	4 %
Régions	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.